

Les activités physiques de pleine nature (APPN) permettent de vivre des expériences individuelles et collectives porteuses de nombreux apprentissages. Qu'il s'agisse d'EPS ou de sport scolaire, la possibilité de pratiquer une activité sportive en pleine nature est une liberté que l'École doit encourager dès le plus jeune âge.

Notre académie offre une diversité d'environnements qui sont de merveilleux terrains d'apprentissage de la maîtrise des risques et de l'autonomie, mais aussi d'épanouissement, d'entraide et d'émotions partagées, à condition que les expériences qu'offrent les APPN soient sécurisées avec le minimum de risques objectifs et réalisées avec le maximum de sécurité.

Dans ce cadre, la circulaire n° 2017075 du 19/04/2017 précise les exigences de sécurité attendues dans l'enseignement des activités de pleine nature. Elle invite également chaque académie à établir des protocoles de sécurité adaptés aux caractéristiques qui sont les siennes d'un point de vue environnemental qu'en termes de public scolaire accueilli. Ces **protocoles académiques ont pour but de synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant et après la leçon d'EPS. Ils s'appliquent également à l'association sportive, aux sections sportives scolaires et à tout autre dispositif d'enseignement.** Ils feront l'objet d'une actualisation récurrente au regard des évolutions réglementaires, techniques, pédagogiques ou didactiques observées.

Quelle que soit l'activité support nous souhaitons rappeler à tous les professeurs qui s'engagent sur l'enseignement des APPN les recommandations incontournables suivantes :

-la conception même des APPN repose sur deux idées centrales : **partir - revenir en sécurité et garder la possibilité de renoncer.**

Pour l'enseignant, il peut s'agir par exemple de renoncer à la sortie en raison d'une météo défavorable et, pour l'élève, de renoncer dans l'instant à un itinéraire envisagé, s'il est jugé trop risqué ou dangereux.

-il apparaît indispensable de **distinguer des niveaux d'engagement différents**, au regard de la charge émotionnelle et sécuritaire qui pèse sur le pratiquant.

-l'enseignant doit s'organiser pour **garantir de façon pleine et entière une chaîne de sécurité et une chaîne de contrôle fiables.** Elles ne peuvent être déléguées, et ainsi de façon constante, l'élève ne peut se substituer à l'enseignant dans un contrôle final nécessaire à la pratique en sécurité.

### Le Ski De Fond :

Toutes les opérations et exigences décrites dans le PASS s'entendent dans un milieu non spécifique.

L'encadrement de l'activité ski de fond demande un respect strict des informations données par les professionnels de la station, notamment en matière de pistes ouvertes ou fermées.

L'enseignant devra également adapter (ou renoncer à) son action aux conditions météorologiques et de visibilité.

L'enseignant veillera également à organiser une gestion de l'engagement de ses élèves. En effet, une fois les premiers apprentissages réalisés, l'activité ski de fond peut être perçue comme grisante par le plaisir de la glisse, de la vitesse qu'elle procure, voire même par une impression de maîtrise et la volonté de s'exprimer par l'exploit, la prise de risque.

Ainsi une pratique sécuritaire articulera une gestion de l'espace entre membres et de la vitesse de chacun, en adaptant un niveau d'engagement aux compétences du groupe, et notamment du membre le plus faible.

Elle prendra également soin de gérer l'ambiance du groupe en orientant avec lucidité l'engagement des élèves, au regard de leurs compétences réelles, et en modérant leur envie de recherche d'émotions fortes.

Pour cette activité vous devez faire une demande de validation d'un projet pédagogique ayant pour support une APPN à environnement spécifique en remplissant le formulaire en ligne ci-dessous :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/projets-d-activites-appn-en-environnement-specifig>

## AVANT la première descente....

### Organisation :

- Le chef d'établissement sait où se déroule la sortie, le nombre d'élèves et le taux d'encadrement (adultes/élèves).
- Un protocole d'alerte des secours est défini (rassurer et couvrir la victime, premiers secours, skis en croix pour éviter un sur-accident, donner l'alerte via les pisteurs, prévenir le chef d'établissement).

### Equipement des élèves :

- Longueur des skis équivalente à la taille du skieur.
- Les skis anti-recul à écailles sont les plus adaptés pour débiter.
- La taille des bâtons adaptée : le dessus du bâton doit passer sous l'aisselle.
- La dragonne bien enfilée. Technique spécifique connue.
- Chaussures avec lacets serrés.
- Gants obligatoires.
- Vêtements adaptés à la pratique et à la météo
- Sac à dos, eau et vêtement imperméable.
- Lunettes de soleil (indice mini 3).
- Crème solaire.

### Gestion du groupe :

- Liste d'appel des élèves sur papier.
- Numéro du responsable légal.
- Evaluation déclarative : Comment skies-tu ? (déjà pratiqué, quand, quelle fréquence, s'arrêter, maîtriser sa trajectoire, type de piste?).

### Taux de confort d'encadrement : 1/8.

- Connaître la procédure en cas d'accident : Protéger ; Alerter ; Secourir. (P.A.S)
- L'identification des groupes de niveau et des élèves est facilitée par le port d'une chasuble.

### Equipement de l'encadrant :

- Téléphone portable chargé et sur soi.
- Matériel conseillé : couverture de survie, trousse de secours légers, barres de céréales, paire de gants, bonnet et lunettes de secours, crème solaire, un outil multifonctions, talkies.

### Connaissance des caractéristiques de la sortie et de la station :

- Météo du jour.
- Plan des pistes. Connaissance du balisage et des difficultés.
- **Connaissance des parcours : sens de la boucle, distance, dénivelé, difficulté, itinéraires de repli, points de rencontres, refuges, etc.**
- **Horaires et rdv de retour.**

- Connaître le numéro de téléphone direct du service des pistes pour signaler un accident ou demander de l'aide si groupe en difficulté.

### Responsabilités civiles et pénales :

- Dans le second degré, seuls les enseignants d'EPS (en activité) et les personnels diplômés ou qualifiés dans l'activité peuvent encadrer les activités à environnement spécifique conformément aux articles R212-7 et L212-2 du code du sport.
- Chaque encadrant engage ses responsabilités civiles et pénales quand il prend un groupe en charge.

## Pendant la sortie...

### Connaissances des règles incontournables en tant qu'usager des pistes :

- Seul l'espace entre les jalons est défini comme « piste ».
- Hors-piste INTERDIT.
- Etre capable de s'arrêter.
- Maîtriser sa trajectoire.
- Maîtriser sa vitesse.
- Respecter la signalétique (sens des flèches, signaux de réglementation).
- Respecter autrui.
- Protéger ; Alerter ; Secourir (P. A .S)

### Evaluation :

- Obligation de vérification du niveau de chaque élève sur un anneau d'initiation ou sur une piste facile et proche de la station afin d'effectuer rapidement des réajustements de groupes. Viser l'homogénéité relative du groupe.

### Exemples de cheminements possibles du groupe :

Les points de départ et d'arrivée sont déterminés et connus des élèves (jalons, panneaux, points remarquables...).

- En file indienne avec intervalles de sécurité et ordre de descente fixé.
- En binôme.
- En conduite de groupe inversé.
- Routine avec aménagement du milieu.

L'encadrant se positionne de telle sorte à avoir un visuel sur le groupe.

- L'identification des élèves est facilitée par le port conseillé d'une chasuble.

### Choix des zones d'évolution :

- Sous-estimer ses propres compétences et celles des élèves. Surestimer les ennuis éventuels.
- Définir des évolutions adaptées aux conditions de neige et de pente : verglas, bosses, piste étroite, proximité d'obstacles...
- La dernière piste ne doit pas être la plus exigeante de la sortie.

### Anticiper la déshydratation et les dépenses énergétiques

## APRES la sortie ...

**Faire un bilan élèves et encadrants : Niveau, homogénéité des groupes, espaces d'évolution, respects des consignes, difficultés rencontrées, besoin de formation complémentaire ...**

## Fiche de l'encadrant - Check list

Les questions à se poser. Est-ce que :	OUI	NON
J'ai la liste de mes élèves?		
Mes élèves sont équipés des lunettes, des gants , sac à dos et eau ?		
Je vais tester concrètement le niveau réel de tous mes élèves?		
Je connais les pistes et leurs difficultés?		
Je sais où je vais skier , j'ai le plan des pistes ?		
J'ai les N° de téléphone des secours et de mes collègues?		
J'ai le N° de téléphone du transporteur?		
J'ai mon téléphone portable chargé?		
J'ai pris connaissance du PASS ?		
Je suis informé que j'engage mes responsabilités?		

Nom	Prénom	Contre-indication médicale
Numéro du responsable		
Numéro des secours station		